



## **Charte d'engagement pour un usage raisonné, conscient et responsable de l'intelligence artificielle**

Chaque élève du Collège Saint-Hubert s'engage à respecter les principes suivants concernant l'utilisation des outils d'intelligence artificielle :

### **1. Utiliser l'IA comme un outil d'aide, pas comme un substitut**

L'IA peut aider à amorcer une réflexion, à organiser des idées, à reformuler ou à trouver des sources. Toutefois, le travail rendu doit toujours refléter une réflexion personnelle ou collective, et non un simple produit de l'IA.

### **2. Faire preuve d'honnêteté intellectuelle**

Le fait de copier-coller est totalement proscrit. Les contenus proposés par l'IA ou d'autres sources doivent être intégrés de façon critique, appropriée et réfléchie.

### **3. Garder une posture critique**

Les réponses de l'IA ne sont pas infaillibles. L'élève s'assure de vérifier leur exactitude, leur pertinence et leur clarté avant de les utiliser. Il est responsable de l'inexactitude des informations fournies par l'IA s'il ne peut prouver les avoir croisés avec d'autres sources.

### **4. Assurer la transparence de ses démarches**

L'élève consigne, dans une annexe de ses travaux, les prompts utilisés, les réponses de l'IA et la manière dont elles ont contribué à sa production. Cette démarche garantit clarté et honnêteté.

### **5. Agir en conscience environnementale**

L'élève est attentif à l'impact écologique des usages numériques. Il évite les requêtes superflues, privilégie des usages ciblés et adopte une attitude économe et responsable.

### **6. Respecter les règles établies**

Tout usage abusif, inapproprié ou malhonnête de l'IA pourra donner lieu à un entretien oral et, selon la gravité, à une sanction.

### **7. Assumer sa responsabilité individuelle et collective**

Dans un travail de groupe, chaque élève est responsable de sa contribution et solidaire du résultat final. Un manquement individuel peut avoir des conséquences pour l'ensemble du groupe.